

Loi

Générale

modern

Loi n° 002/AN/18/8ème L modifiant et complétant la loi n° 179/AN/17/7ème L portant redevances de l'ODPIC.

n° 002/AN/18/8ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
12 avril 2018

Numéro JO
n° 7 du 15/04/2018

Date du numéro
15 avril 2018

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°150/AN/02/4ème L du 31 janvier 2002 portant adhésion de la République de Djibouti à la Convention de Paris pour la Protection de la Propriété Industrielle, à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et à la Convention de Stockholm créant l'OMPI

VU La Loi n°49/AN/08/6ème L du 19 avril 2009 portant création de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale

VU La Loi n°50/AN/09/6ème L du 19 juillet 2009 portant Protection de la Propriété Industrielle

VU La Loi n°134/AN/11/6ème L portant Code de Commerce de Djibouti

VU La Loi n°159/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 fixant les redevances de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale

VU La Loi n°179/AN/17/7ème L fixant les redevances de l'ODPIC

VU La Loi n°114/AN/01/4ème L portant Création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements à l'article 18 sur le Guichet Unique

VU La Loi n°55/AN/14/7ème L du 25 juin 2014 portant organisation du Ministère délégué auprès du ministère de l'économie et des finances chargé du commerce, des PME, de l'artisanat, du tourisme et de la formalisation

VU L'Arrêté n°2012-169/PR/MDC du 01 mars 2012 fixant le Contenu des Registres de Propriété Industrielle

VU Le Décret n°2009-0271/PR/MCI du 05 décembre 2009 portant organisation de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)

VU Le Décret n°2011-079/PR/MDCC du 25 mai 2011 portant application de la Loi n°50/AN/09/6ème L sur la protection de la propriété industrielle

VU

Le Décret n°2011-143/PRE du 24 juillet 2011 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et Commerciale (ODPIC)

VULe Décret n°2013-114/PR/MDCC portant Attribution, Fonctionnement et Organisation de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements

VULe Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2016-110/PREdu 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VULa Circulaire n°79/PAN du 05/04/2018 portant convocation de la 1ère Session Ordinaire de la 8ème Législature de l'AN 2017
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Mars 2018.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

L'article 3 de la Loi n°179/AN/17/7ème L est abrogé et modifié comme suit :Au lieu de :» – L'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés : 18 000 FDJ »» – Attestation, Extrait du Registre du Commerce : 5 000 FDJ »» – Frais de publication de 18 000 FDJ »Lire :» – L'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés : 18 000 FDJ »» – Attestation, Extrait, Duplicata du Registre de Commerce : 5 000 FDJ »» – Frais de publication de modification rectificative et complémentaire : 18 000 FDJ « .

Article 2

Toutes les autres dispositions de la Loi restent inchangées.

Article 3

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel, dès sa promulgation.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH